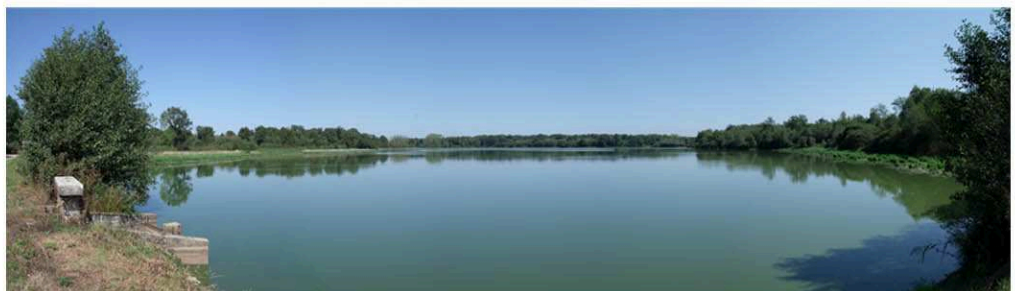


architecture
 urbanisme
 paysage

582, allée de la sauvegarde-69009 LYON
 tél: 04.78.83.61.87 fax:04.78.83.64.62
 mail: agence.lyon@2br.fr

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Août 2012

**Vu pour être annexé
 à la délibération**

PLU prescrit le 7 octobre 2008
 PLU arrêté le 27 juin 2011
 PLU approuvé le 28 Août 2012

Le Maire

LISTE DES SERVITUDES DE L'ETAT

Le territoire de RIGNIEUX-LE-FRANC est contraint par plusieurs servitudes d'utilité publique :

- **Servitude AC1 de protection des sites et monuments historiques :**

Croix du XIVème siècle sur la place publique – classement monument historique le 03 avril 1914.

La gestion de ces protections est assurée par le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de l'Ain.

Un monument historique classé ne peut faire l'objet de travaux de restauration, de démolition ou de modification quelconques sans autorisation de l'administration.

Aucune modification d'un monument historique inscrit ne peut être effectuée sans avoir 4 mois à l'avance avisé l'administration et indiqué les travaux envisagés.

La protection des abords des monuments historiques inscrits ou classés est régie par le code du patrimoine.

- **Servitude I3 relative aux canalisations de transport et distributin de gaz :**

Canalisation de transport « Etrez - Balan - Tersanne », de diamètre nominal DN 800, et de pression maximale en service 80 bars, déclarée d'utilité publique par arrêté du 9 février 1983.

- **Servitude I4 relative au réseau électrique :**

Ligne 63 kV Ambérieu en Bugey – Meximieux, DUP du 12/02/1952.

L'implantation de ces ouvrages est repérée sur le plan de servitudes et informations joint.

R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) Rhône-Alpes-Auvergne demande à être consulté avant toutes délivrance de permis de construire à moins de 100 mètres des réseaux HTB > 50000 V, afin de vérifier la conformité des projets de constructions avec ses ouvrages, en référence au règles de l'arrêté technique interministériel du 2 avril 1991.

- **Servitude I1 relative aux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides :**

Canalisation de transport d'éthylène ETEL « FEYZIN – VIRIAT - TAVAUX » de diamètre nominal DN 200 (8") exploitée par la société Total France, déclarée d'intérêt général par décret du 18 octobre 1965.

- **Servitude PT3 relative au réseau de télécommunications**

Câble France télécom.